

# GUYNEMER ÉVOQUÉ PAR LE MARECHAL LYAUTEY



Maréchal Hubert Lyautey



Le Lorrain Raymond Poincaré,  
Président de la République  
(1913-1920)



Le capitaine Guynemer

31 janvier 1934 <sup>(1)</sup>

Mon cher ami <sup>(2)</sup>,

J'apprends que vous allez faire le 8 février à Nancy une conférence sur Guynemer. Je regrette à tous égards de ne pouvoir me trouver ce jour-là à côté de vous dans ma ville natale, pour vous entendre évoquer cette magnifique et légendaire figure de Guynemer <sup>(3)</sup>. Je le connaissais dès longtemps, mais un souvenir m'y rattache particulièrement.

En mars 1917, étant ministre de la Guerre <sup>(4)</sup>, j'accompagnais à Nancy le président Poincaré qui allait porter son salut à cette ville si éprouvée par les derniers bombardements, et qui devait, au cours de sa visite remettre la médaille militaire au général Foch, commandant ce front de Lorraine, et la croix de Saint-George <sup>(5)</sup> à Guynemer, décoration insigne que venait de lui envoyer le gouvernement anglais. Mais M. Poincaré, rappelé à Paris, me chargea de procéder à cette double remise.

Le lendemain matin, je remettais la médaille militaire au général Foch, à son poste de commandement, à Vitremont, près de Lunéville, devant ses troupes, sous les obus et sous les avions. On n'avait pu encore atteindre Guynemer en plein vol. Ce n'est qu'à midi qu'il put nous rejoindre à Vanrangéville-Saint-Nicolas où était arrêté mon train et où le général Foch venait déjeuner avec moi et les généraux voisins, et ce fut sur le quai de la gare que Foch et moi remirent à Guynemer cette croix de Saint George, que nous fêtâmes, au déjeuner dans le train.

Je le revois encore superbe et charmant.

S'il convient de rappeler ce souvenir, associant Guynemer au sol lorrain, à tout ce qui me touchait de plus près, ma maison <sup>(6)</sup> brûlée toute voisine, au cours de votre conférence, vous me feriez plaisir...

## Quelques précisions

- (1) Lyautey (1854-1934), Maréchal de France en 1921, écrit de sa propriété de Thorey en Meurthe-et-Moselle. Il y meurt le 27 juillet 1934. Funérailles nationales à Nancy le 2 août. Tombeau aux Invalides.
- (2) Henry Bordeaux, académicien (biographie de Guynemer en 1918).
- (3) Après le Vosgien René Fonck, c'est le 2<sup>e</sup> as de l'aviation française : 53 victoires au combat ; carrière dans l'Escadrille des Cigognes pour évoquer sa mission : libérer l'Alsace ; officier de la Légion d'Honneur en juillet 1917 ; son avion abattu le 11/09/1917 : il a 23 ans ! ... Autres hommages ensuite : 2 juillet 1934, création de l'Armée de l'Air et de l'école de l'Air qui fera sienne la devise de l'aviateur 'Faire face' ; 4 novembre 1935, entrée à l'Ecole de l'Air de la 1<sup>ère</sup> promotion qui choisira Guynemer comme parrain.
- (4) Nommé ministre en 12/1916 (cabinet Briand), il démissionne en 03/1917.
- (5) Incertitude : Guynemer a bien reçu la Croix de Saint-Georges, décoration russe ; de la grande Bretagne peut-être la croix de l'Ordre du Service Distingué, celle touchant le baudrier sur le portrait ci-dessus ?  
(Merci aux lecteurs pour les précisions qu'ils pourraient apporter sur ce point)
- (6) Sur la commune - Thorey-Lyautey maintenant - sa propriété abrite un musée consacré à son souvenir et à son œuvre.

**Actualité 2009-2010 : la 17<sup>e</sup> promotion du Collège Interarmées de Défense (ex Ecole de Guerre) porte le nom Maréchal Lyautey.**

116.404

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom GUYNEMER  
Prénoms Georges Marie Ludovic Jules  
Grade Capitaine  
Corps 2<sup>e</sup> Groupe d'Aviation Esc. 2  
N<sup>o</sup>            au Corps. — Cl. 1914  
Matière.            au Recrutement Barfleur  
Mort pour la France le 11 septembre 1917  
à Bouffailles Belgique  
Genre de mort tué en combat aérien  
Né le 14 Décembre 1894  
à Paris Département Somme  
Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>. } N<sup>o</sup> 10 rue de la République  
Jugement rendu le 26 Mars 1919  
par le Tribunal de Compiègne  
acte ou jugement transcrit le 8 octobre 1919  
à Compiègne  
N<sup>o</sup> du registre d'état civil             
101-708-1022. [26332]